



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 17 septembre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'Administration de la régie des Eaux du Pays bastiais « Acqua Publica ».

L'An Deux Mille Vingt, le 17 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 11 septembre 2020.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

| | | |
|-----------------------------|---|---------------------------|
| BATTESTI Gilles | à | BIAGGINI Jean-Jacques |
| GIAMARCHI Marie-Dominique | à | SIMONPIETRI Pierre-Michel |
| GONZALEZ COLOMBANI Carulina | à | SAVELLI Pierre |
| MALAFRONTÉ Christine | à | LOMBARDO Florence |
| PADOVANI Jean-Jacques | à | POLIFRONI Bruno |
| ROMITI Gérard | à | LINALE Serge |

ABSENTS :

DE CASALTA Jean-Sébastien, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles.

QUORUM : 21

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'Administration de la régie des Eaux du Pays bastiais « Acqua Publica ».

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 24 février 2015 décidant du principe de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement par régie (gestion directe) ;

Vu la délibération du 15 avril 2015 approuvant les statuts de la régie des Eaux du Pays bastiais « Acqua Publica » ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant que le Conseil de la Communauté d'Agglomération doit désigner les neuf membres du Conseil d'Administration en son sein ;

Considérant que le Conseil, peut, à l'unanimité, décider de ne pas recourir au scrutin secret ;

Vu la proposition du Président et l'avis favorable du Bureau en date du 9 septembre 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE
A l'unanimité

De ne pas recourir au scrutin secret ;

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'Administration de la régie des Eaux du Pays bastiais « Acqua Publica ».

ELIT
(A l'unanimité)
Abstention : M. Morganti

Pour siéger en qualité de membres du Conseil d'Administration de la régie des eaux du Pays bastiais « Acqua publica » :

- M. Guy Armanet
- M. Michel Rossi
- M. Louis Pozzo di Borgo
- M. Jean-Jacques Padovani
- M. Paul Tieri
- M. Philippe Peretti
- M. Gérard Romiti
- M. Pierre Savelli
- M. Jean-Sébastien de Casalta

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Bastia

U Presidente
LOUIS POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25 SEP. 2020
et publication ou notification
du 25 SEP. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MONTAOUÏ